

AGISSONS ENSEMBLE POUR UN
CHANGEMENT !


EXPLICATIONS

La CFDT a été reçue en audience nationale sur le sujet de la restauration. Au menu, entre cantines fermées pour travaux ou par manque de personnel, réorganisation entraînant la perte des titres restaurant, une situation loin d'être satisfaisante dont les responsabilités sont partagées entre la direction et les organisations syndicales signataires d'un accord CASI qui prévoit pourtant le financement de la restauration. Un modèle à bout de souffle, à revoir si les collègues ne veulent pas continuer à rester sur leur faim. **Décryptage CFDT.**

© Adobe Stock

Toute la politique de restauration SNCF doit être revue : financement, attribution, gestion des cantines SNCF. Pour la CFDT, la restauration, c'est pour tous les cheminots sans exception !

Chambéry, Nantes, Toulouse, Saint-Lazare, Lyon , etc...: on ne compte plus le mécontentement des collègues au sujet de la restauration. Cantines fermées par manque de personnel, pour travaux, divergence d'appréciation sur l'attribution des titres restaurant, et au final pour les collègues, l'absence de solution de restauration. Entre la direction et les CASI, chacun se renvoie la balle. Mais alors, qui dit vrai dans cette histoire ?

Aujourd'hui, la restauration est censée être financée par une part de la dotation qui finance les activités sociales. Elle représente 15 % de cette dotation qui doit être fléchée vers les cantines des CASI. Pour rappel, moins de 10 % des cheminots vont à la cantine. Et le reste des cheminots qui ne peuvent pas accéder à la cantine en raison des contraintes de production ? Eh bien, rien du tout ou pas grand-chose... Sauf si vous avez « la chance » d'être à plus de 10 minutes d'une cantine SNCF, vous aurez l'attribution de titres restaurant et encore, à condition de « s'entendre sur la notion de 10 minutes », très souvent sujet à contestation.

QUE FAIT LA CFDT ?

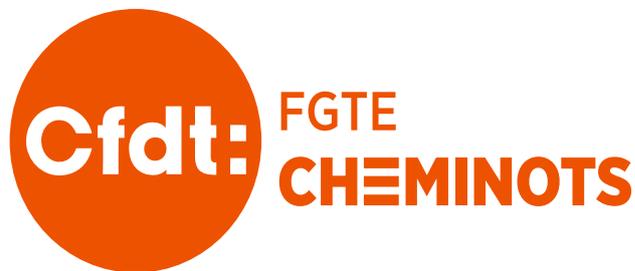
La CFDT, depuis la mise en place de l'accord CASI en 2018, dont elle est aujourd'hui la seule organisation syndicale non signataire, n'a eu de cesse d'agir pour faire bouger les lignes en :

- Obtenant gain de cause sur l'attribution des titres restaurant lorsque la situation le permettait, en rendant éligibles les collègues,
- Lors des situations de travaux et/ou de fermeture des cantines,
- En négociant en 2016 un accord majoritaire (signé par 2 OS dont la CFDT) permettant l'attribution des titres restaurant à la SNCF. Aujourd'hui, cet accord n'est plus appliqué, c'est une mesure unilatérale de l'entreprise.

Pour la CFDT, la direction doit reprendre l'intégralité de la gestion des cantines SNCF et la dotation de 15 %. La direction ne peut pas, d'un côté, déplorer l'absence de conventionnement des CASI pour des solutions de restauration de proximité lorsque la cantine est fermée, et ne pas en tirer les conséquences. Pour les signataires de l'accord CASI, comment peuvent-ils accepter que l'argent de la dotation de la restauration puissent servir à autre chose ?



RESTAURATION SNCF

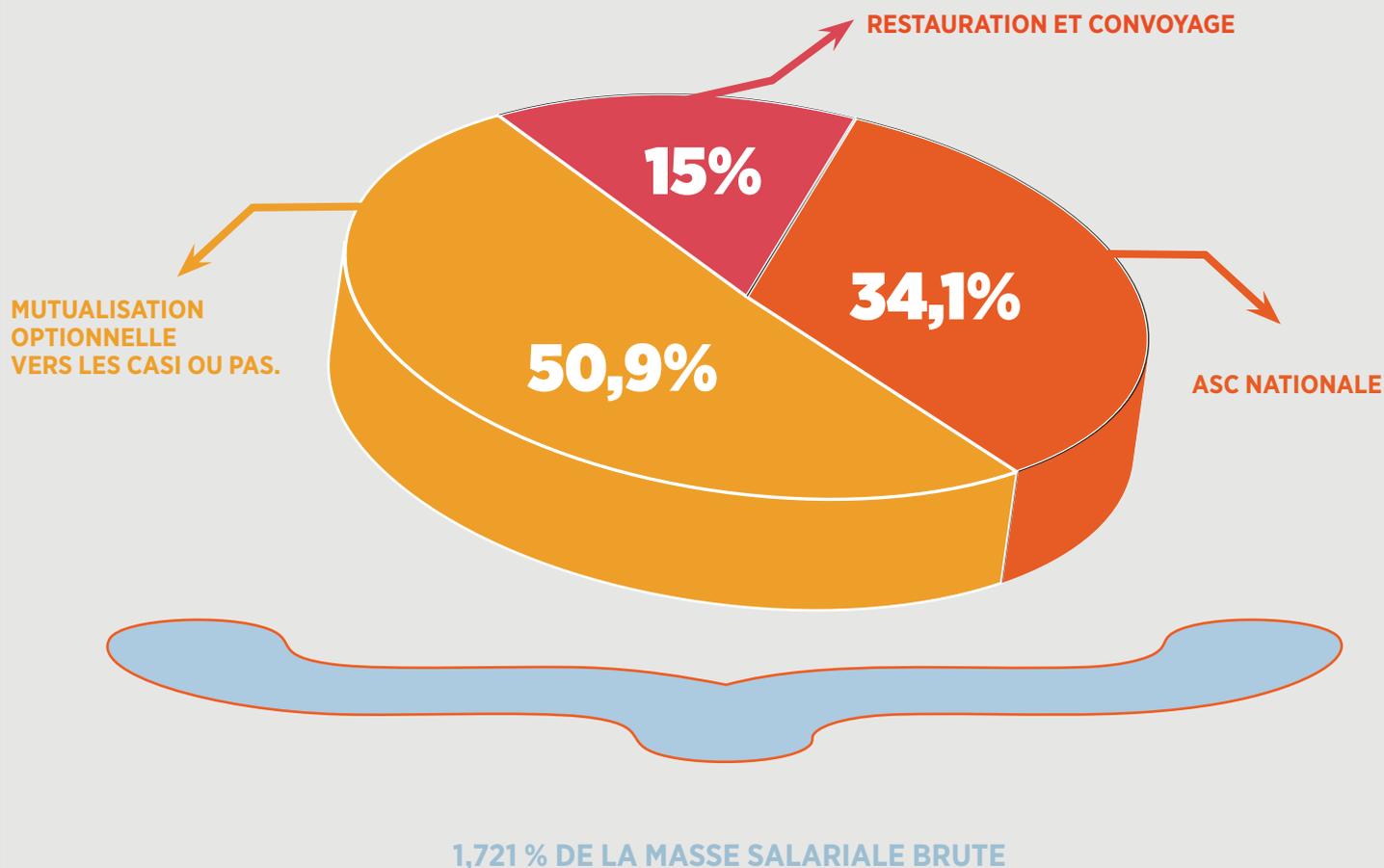


**AGISSONS ENSEMBLE POUR UN
CHANGEMENT !**

Pour la CFDT, il est temps d'ouvrir de véritables négociations avec un accord restauration pour tous. La CFDT y défendra en fonction de chaque situation de travail :

- Une prime de panier,
- L'attribution de titres restaurant,
- Une participation au repas identique de l'entreprise dans toutes les cantines, quelle que soit la société du groupe.

Dotation restauration signataire de l'accord CASI : toutes les OS sauf CFDT



+ 8 M € financé par la direction.
Dotation ASC : 140 M €

